



COMPTE RENDU CTL
du 6 Juillet 2021

Séance ouverte à 09h00.

Étaient présents

Pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente)
Mme LECHEVALIER
M LERAY
M SOULIE

Mme JOUBERT et Mme TOULZAC – (rédactrices).

Les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT/CFTC

L'ordre du jour était le suivant

I – Approbation des PV

du 03/11/20 pour information
du 06/11/20 pour avis
du 03/12/20 pour avis
du 15/12/20 pour avis
du 05/01/21 pour information
du 08/01/21 pour avis

II – Mise en place d'une convention de délégation de gestion entre la Trésorerie de Rochechouart et le SIP de Saint-Junien (pour avis)

III – Mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous – nouvelles plages horaires d'ouverture au public pour la Trésorerie de Limoges Banlieue et Amendes (TLBA) (pour avis)

IV – Modification du TAGERFiP (pour avis)

V – Bilan de la notation 2020 (pour information)

VI – Présentation des résultats Observatoire interne 2020 (pour information)

VII – Tableau de bord de veille sociale 2020 (pour information)

VIII – Rapport d'activité 2020 de la DDFiP 87 (pour information)

IX – Questions diverses :

I – Approbation des PV

Suite au Boycott des CTL du 6 novembre et du 8 janvier, nous nous sommes abstenus.

II – Mise en place d’une convention de délégation de gestion entre la Trésorerie de Rochechouart et le SIP de Saint-Junien (pour avis)

Consulté par la direction, et pour éviter de prendre en charge au 1er janvier 2022, une situation dégradée dans le domaine du recouvrement forcé, le comptable du SIP de Saint-Junien s’est montré favorable à la mise en place d’un travail à distance pour effectuer des poursuites pour le compte du comptable de la trésorerie de Rochechouart.

La convention est établie sur la période du 16 juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Vote :

Contre : CGT – FO – CFDT/CFTC

Abstention : Solidaires

Situation dommageable qui aurait pu être évitée sans la mise en place du NRP.

III – Mise en place de l’accueil personnalisé sur rendez-vous – nouvelles plages horaires d’ouverture au public pour la Trésorerie de Limoges Banlieue et Amendes (TLBA) (pour avis)

La réception des usagers «tous publics» sur les plages horaires actuelles représente une charge de travail très importante pour le service des amendes dont l’effectif est limité. Actuellement, ce service est composé d’un contrôleur et 2 agents stagiaires (depuis le 10/08/2020), encadré par un cadre A, adjointe en charge du service.

Quel aveu de faiblesse de notre administration !

La Trésorerie de Limoges Banlieue et Amendes est actuellement ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf les mercredi et jeudi après-midi.

Dans ce contexte, il est proposé d’adapter les horaires d’ouverture au public du centre des finances publiques de Limoges Banlieue et Amendes à compter du 1er août 2021, dans les conditions décrites ci-après

Centre des finances publiques de Limoges Banlieue et Amendes		
Lundi	9h00-12h00 13h00-16h00	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil exclusif sur RDV
Mardi	9h00-12h00 13h00-16h00	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil physique / Accueil sur RDV
Mercredi	9h00-12h00	Accueil physique / Accueil sur RDV
Jeudi	9h00-12h00	Accueil physique / Accueil sur RDV
Vendredi	9h00-12h00 13h00-16h00	Accueil physique / Accueil sur RDV Accueil exclusif sur RDV

Soit 24 heures au total dont 6 heures d'accueil exclusif sur RDV, le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

Vote :

Contre : CGT – FO – Solidaires

Abstention : CFDT/CFTC

Nous sommes contre un accueil réducteur du service public.

Nous avons alerté la directrice sur des problèmes de sécurité liés à un accueil sur rendez-vous qui n'aurait pas été bien mis en place. Il est quand même surprenant que notre direction ne connaisse pas les locaux...

Contrairement à ce qui est écrit dans Ulysse, il n'est pas prévu de transfert des amendes en janvier 2022 vers le SIP ni le SIE pour des raisons informatiques.

IV – Modification du TAGERFiP (pour avis)

Sur initiative nationale et après consultation du comité technique de réseau du 10 avril 2021, un ajustement d'emploi est opéré au niveau du centre de gestion des retraites, service supra-départemental et fait suite aux mouvements d'emplois liés à la relocalisation de services présentés localement lors du CTL du 3 décembre 2020.

Cet ajustement consiste en l'implantation d'un emploi de grade Inspecteur Principal et la désimplantation d'un emploi de grade Inspecteur divisionnaire de classe normale.

Effectifs implantés centre de gestion des retraites de Limoges (TAGERFIP au 01/01/2021)						
	IP	IDIV CN	A	B	C	Total
CGR de Limoges		2	2	31	30	65
Ajustement opéré						
CGR de Limoges		-1				
CGR de Limoges	+1					
Effectifs implantés centre de gestion des retraites de Limoges (TAGERFIP au 01/05/2021)						
CGR de Limoges	1	1	2	31	30	65

Vote :

Contre : CGT

Abstention : FO – Solidaires - CFDT/CFTC

Ajustement de forme qui ne doit pas faire oublier que la relocalisation CGR/SLREM a été l'occasion de faire disparaître 12 emplois.

V – Bilan de la notation 2020 (pour information)

464 agents évalués

5 refus d'entretien

4 recours AH (autorité hiérarchique) dont 2 ayant eu satisfaction

2 recours CAPL rejetés

VI – Présentation des résultats Observatoire interne 2020 (pour information)

208 agent(e)s ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 36% (taux identique au taux national des ministères économiques et financiers). Ce taux est en nette diminution de 10 points par rapport à la précédente mesure en 2019 (46%- 283répondants). Pour rappel, le taux de participation en 2018 était de 40 %.

Selon les répondants, les trois points sur lesquels il faudrait agir en priorité au sein de la DGFIP dans les mois à venir sont:- La rémunération (54 réponses),- les outils informatiques (33 réponses),- les conditions de travail (29 réponses).

L'autonomie - responsabilité des agent(e)s (9 réponses), l'explication du changement (10 réponses),les démarches de simplification (14 réponses) et la formation des agent(e)s (14 réponses) apparaissent moins prioritaires.

Nous pouvons nous interroger sur le coût d'une telle enquête (IPSOS) et de l'écoute réelle que notre direction lui accorde.

Les enquêtes s'enchaînent (avec de moins en moins de participant) et se ressemblent et pour autant, rien ne bouge pas d'amélioration de condition de travail, ni d'augmentation de traitement...), d'où le tel désintérêt des agents à répondre à ce type de questionnaire.

La difficulté à se connecter directement de notre boîte mail à cette enquête peut expliquer aussi un faible de taux de participation.

VII – Tableau de bord de veille sociale 2020 (pour information)

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Il fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Pour 2020 :

Le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention diminue par rapport à 2019 : -50 % (7 signalements)

Le taux de couverture des effectifs (ratio effectifs réels/effectifs disponibles) diminue - 7,35 %

Le nombre de périodes de congé maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours diminue -25,19 %

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps augmente +40,24 %

Le nombre des écrêtements des horaires variables est stable -1%

Le volume horaire écrêté augmente +16,22%

Le taux de rotation des agents diminue -14,02 %

La moyenne d'âge des agents diminue -0,58 %

Le nombre d'arrêts ou de jours pour congés ordinaires de maladie diminue -13,57 %

Le nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites diminue -48 %

Le nombre de réunions de service augmente +66,12 %

Globalement, et compte tenu du contexte très particulier de l'année 2020, les indicateurs du TBVS ne font pas ressortir une détérioration inquiétante en termes de risques psychosociaux.

Pour notre organisation syndicale et compte tenu que le TBVS vise aussi à échanger avec les représentants des personnels sur les conditions de vie au travail et sur la base d'un constat partagé, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les conditions de vie au travail et organisationnelles ne semblent jamais remises en cause. Certains indicateurs sont « mauvais », les personnels sont en souffrance, aussi bien d'un point de vue psychologique que financier.

VIII – Rapport d’activité 2020 de la DDFiP 87 (pour information)

Ce rapport d’activité ne reflète en rien notre vision du service public.

IX – Questions diverses :

- Une demande a été faite pour connaître l’identité des intervenants France Service ainsi que leurs coordonnées téléphoniques dans Ulysse.

Réponse de la directrice, voir avec la préfecture.

- Les agents ont été étonnés de voir leurs habilitations nationales au portail métier supprimées.

Réponse de M Soulié, il s’agit d’une problématique de protection de données.

- Suite aux collègues des chefs de service concernant le télétravail, le diaporama doit être diffusé sur Ulysse pour information aux agents.

- Les tableaux d’avancement pour 2021 seront connus courant de l’été, avec un effet pécuniaire à compter de janvier 2021.

Pour 2022, en fin d’année 2021.

- Une communication sera faite aux agents par leur chef de service concernant le contrôle déontologique dont le périmètre est dorénavant étendu à l’application ILIAD.

- L’accueil des nouveaux arrivants devraient se faire le 3 septembre.

La séance est levée à 12h42

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, prenez soin de vous et respectez les gestes barrières.

Les élus CGT FP 87 :

Arnaud-Guilhem Fabry – Valérie Landuré – Vincent Vignaud – Olivier Lorentz



BULLETIN D'ADHESION

SANS LA CGT



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : ☐ OUI ☐ NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>